N° 3843 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 25 Décembre 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas rue de la Bourse, 40.

Téléphone

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION LÉGISLATIVE

du 25 Décembre 1898

CANDIDAT RÉPUBLICAIN-DÉMOCRATE

GUSTAVE DRON

Conseiller Général

ANCIEN DÉPUTÉ

Les deux candidats

Quand on met en parallèle les deux candidats en présence dans l'élection de Tourcoing, quand on compare leur passé, leurs mérites, les services rendus à la chose publique, leurs titres et leur aptitude au mandat qu'ils sollicitent, on se demande si les électeurs qui réfléchissent et qui raisonnent peuvent avoir une minute d'hésitation.

Par quoi M. Masurel se recommande-t-il au choix de ses concitoyens? Qu'a-t-il fait pour eux? Quelle est son œuvre dans le passé?

Possesseur de nombreux millions, ayant de la fortune et du loisir, il pouvait se dévouer aux intérêts publics, se consacrer, comme beaucoup de nobles esprits, à des œuvres philanthropiques, à des fonctions honorifiques et utiles.

Il y a tant à faire, dans cet ordre d'idées, pour un cœur généreux, pour une âme un peu élevée.

M. Masurel, lui, est resté étranger à ces sentiments. Il a vécu tranquillement dans son château somptueux, insouciant de toutes les grandes questions qui préoccupent les nobles intelligences, les hommes de bonne volonté.

A près de quarante-cinq ans, sa vie publique consiste uniquement en un court passage au bureau de bienfaisance, où il a eu juste le temps de montrer, dans toute sa beauté, sa nature de millionnaire égoïste et impitoyable aux malheureux.

Frauduleusement élu député, il fait preuve d'une lamentable incapacité; il s'effondre misérablement sous la sanglante flétrissure que lui inflige la Chambre. Et chacun, parmi ses collègues provisoires, aussi bien à droite qu'à gauche, se demande avec stupéfaction comment une ville de l'importance de Tourcoing, une circonscription électorale aussi populeuse, qui a de si graves intérêts à défendre, peut avoir choisi pour la représenter un homme aussi complètement nul.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, et même à ceux de nos adversaires politiques qui veulent bien sérieusement discuter, M. Masurel a-t-il l'étoffe d'un député? Est-il capable de représenter avec autorité ses concitoyens? Pourrait-il leur rendre les services que ceux-ci sont en droit d'attendre de leur représentant? Lorsque les intérêts de Tourcoing et de sa circonscription seront en jeu, lorsqu'il faudra intervenir, soit à la Chambre, soit auprès des pouvoirs publics, pourra-t-il le faire efficacement?

Qui donc oserait répondre affirmativement?

M. Dron, quoique un peu plus jeune que son concurrent, a derrière lui une vie politique admirablement remplie. Depuis près de vingt ans il est sur la brèche, il lutte sans trêve ni repos pour les idées républicaines, pour la cause du peuple, pour l'amélioration du sort des travailleurs.

Député, conseiller général, conseiller municipal, président des hospices, il a donné à ses concitoyens le spectacle d'un labeur acharné, d'une activité infatigable, d'un zèle de tous les instants pour la chose publique.

Son œuvre philanthropique à Tourcoing est considérable, magnifique, et l'on vient de loin à la ronde pour la connaître et pour l'imiter

A la Chambre, il s'était fait par son travail, par son intelligence ouverte et rapide, par la cordialité et la sûreté de ses rapports avec ses collègues, une place honorable et déjà en vue.

Son crédit était grand dans les sphères administratives et gouvernementales.

Son nom était prononcé comme celui d'un de nos ministres de l'avenir.

Et c'est au moment où il peut mettre au service de ses concitoyens et des intérêts de sa circonscription une expérience déjà longue des affaires publiques, une autorité considérable et des relations précieuses, qu'on ose lui opposer une parfaite nullité comme M. Masurel.

Il faut, en vérité, que la passion politique aveugle complètement les gens, et que les cléricaux fassent bien peu de cas des intérêts essentiels de nos concitoyens pour en arriver à faire preuve d'une pareille aberration.

Qu'est prétexte invoque-t-on pour justifier cette attitude contre un député qui a rendu et qui peut rendre encore tant de services à sa circonscription?

Uniquement ceci : M. Dron est un radical.

Cela suffit à tout. Cela dispense de toutes autres explications. Lorsqu'elle voulut déposséder de son siège de conseiller général du canton centre de Lille l'excellent M. Ovigneur, un républicain pourtant bien modéré, la *Dépêche* l'accabla de cette épithète terrible : radical. Lorsque notre confrère, M. Villain, rédacteur au journal modéré le *Temps*, se présenta comme candidat à la députation à Calais, la *Croix* le dénonça comme un farouche radical.

Talents, services rendus, dévouement à la chose publique, passé de républicain sans reproche : tout cela ne compte pas.

Vous êtes un radical : les cléricaux l'affirment, et vous êtes dès lors excommunié.

N'est-ce pas grand'pitié? Et la clairvoyance des électeurs ne fera-t-elle pas justice de cette grotesque manœuvre?

Est-ce sur des mots, sur des épithètes, quelles qu'elles soient, qu'on juge un homme? N'est-ce pas plutôt sur ses actes, sur sa conduite, sur son passé?

Or, qu'a été M. Dron depuis dix-huit ans qu'il est entré dans la vie politique?

Un républicain d'union, de concentration républicaine.

A la Chambre, il siégeait dans le groupe de l'Union progressiste, présidé par M. Isambert, l'ami intime, le collaborateur fidèle de Gambetta, l'ancien rédacteur en chef de la *République Française*, lorsque Gambetta en était le directeur politique. C'est à ce groupe qu'appartenait également notre regretté Pierre Legrand.

A Tourcoing, M. Dron a toujours travaillé à l'union des républicains. Et le vénérable maire, M. Hassebroucq, a montré en mai dernier combien était intime, absolue, cette union de tous les républicains tourquennois.

La situation n'a pas changé.

M. Dron est toujours le candidat des républicains, de tous les républicains.

Et les tentatives de la pré-se réactionnaire pour essayer d'effrayer les électeurs et de répandre la confusion et l'équivoque, ne troubleront pas le suffrage universel qui comprend fort bien que pour avoir un député il faut un homme de valeur et d'expérience, et que tous les millions du monde ne sauraient donner ces qualités à celui qui ne les a pas.

Georges ROBERT.

Nous lisons dans le *Voltaire* :

La *République française* écrit que « socialistes et radicaux s'acharnent avec une haine sauvage contre les progressistes. »

Non ! ce n'est point contre le groupe modéré que s'acharnent les républicains avancés, ils ne s'acharnent qu'après les mauvaises coupables, les manœuvres éhontées, les trahisons dont les deux chefs responsables ont été les artisans.

Les républicains avancés ne veulent qu'une chose : l'union des forces républicaines pour les réformes nécessaires, l'accord de tous les républicains sincères pour marcher contre la réaction ; c'est précisément ce que signifie le vote de la majorité qui a condamné de nouveau avec la candidature officielle, l'alliance avec la réaction. L'union se fait comme elle le doit, entre républicains, pure de toute compromission avec la réaction clérico-monarchique.

CHARLATANS !

A mon avis, on ne devrait jamais ergoter sur le patriotisme.

Tout le monde, à quelque parti qu'il appartienne est patriote, c'est-à-dire que chacun aime la France et la sert.

Sont misérables ceux qui, exploitant les équivoques et des sentiments sincères s'exprimant sur des points particuliers, battent réclame avec le patriotisme qui est le patrimoine de tous et veulent en tirer profit, soit pour eux personnel, soit pour leur parti.

Nous sommes tous Français, nous servons tous une même commune: la France; pour elle, nous avons le même amour, le même dévouement. Au jour du danger nous serions tous debout pour la défendre; le patriotisme ne doit pas servir de banale enseigne aux marchands d'onguent et de remèdes empiriques.

Que les réactionnaires, qui ont besoin depuis leur échec de 1889 de se refaire une virginité cherchent autre chose pour essayer de ramener à eux la faveur publique; mais qu'ils ne prétendent pas aujourd'hui être les seuls dépositaires de nos vertus communes, car alors nous nous lèverions et nous leur dirions ceci : « Il n'y a pas deux patriotismes, il n'y a pas deux façons de servir sa patrie. Aujourd'hui, l'armée c'est le peuple, et il n'y a pas de distinction à faire entre l'officier et le pékin, le commerçant, l'ouvrier, le cultivateur : tous sont soldats; à l'heure suprême, ils partageront les mêmes fatigues, ils affronteront les mêmes dangers.

Honte à ceux qui dénaturent le patriotisme et qui l'affaiblissent en essayant d'en faire le monopole d'un parti et une arme électorale ; honte à ceux qui l'exploitent pour satisfaire leurs haines personnelles.

Oui, vous êtes des charlatans vous qui voulez ajuster l'Idée pure et souveraine à l'étroitesse de vos rancunes politiques et de vos honteux espoirs !

Allez-y, battez de la grosse caisse ! Le peuple de France, avec son sens clair et précis et ses sentiments généreux vous jugera !

La Patrie n'est pas un champ de foire ouvert seulement aux braillards ; c'est un temple où chacun doit se recueillir dans une pensée sereine et réconfortante, elle doit être au dessus de nos petites passions, de nos mesquines rancunes, de nos querelles de parti.

C'est ainsi que nous comprenons le patriotisme, le vrai, celui qui ne se traduit pas seulement par des paroles ronflantes, mais encore et surtout par des actes.

NESTOR

POLITIQUE ETRANGÈRE

Autriche et Allemagne

La fâcheuse impression se prolonge dans les milieux libéraux d'Allemagne, au sujet des expulsions de Danois du Slesvig. Après le professeur Delbrück, qui s'est attiré par ses protestations les foudres administratives, c'est le professeur de théologie Kaftan qui fait entendre à son tour de sévères observations. La *Gazette de Cologne* ne se gêne pas pour signaler ces faits et elle remarque, d'une autre part, que le comte Thun, président du conseil des ministres de Vienne, s'est rejoint avec le son point, malgré les violentes et incessantes attaques dont il est l'objet dans la presse allemande d'Autriche.

Il semble que les Allemands de l'empire austro-hongrois n'aient pas augmenté en influence depuis leur opposition intransigeante et le ton qu'ils ont pris de vouloir être les maîtres dans les Etats de François-Joseph, au nom d'un certain droit antérieur et supérieur qui appartiendraient aux Allemands, on ne sait pas pourquoi.

Les lettres autographes échangées entre les deux empereurs avaient certainement quelque *rapport direct ou indirect* à cette situation. Mais les rapports entre les deux empires l'un à l'égard de l'autre, n'en a pas été sensiblement arrêté et cette désaffection réciproque peut encore faire des progrès avec le temps et les circonstances.

H. D.

Religion et criminalité

A en croire les cléricaux, la moralité ne pourrait être séparée de l'idée religieuse, et si les hommes n'avaient plus la croyance dans la vie future, il y aurait un tel relâchement dans les mœurs que les prisons ne suffiraient plus à renfermer tous les criminels.

Les écrivains catholiques qui soutiennent cette théorie le font certainement beaucoup plus par esprit de parti que par conviction, car ils n'ignorent pas plus que nous que la religion n'a jamais entravé les progrès de la criminalité.

Nous avons déjà maintes fois démontré cette vérité mais on ne saurait trop y insister. Cette question est, en effet, un des chevaux de bataille les plus hablement dressés par les cléricaux.

Voici, à ce propos, une intéressante statistique que nous avons reçue de Belgique. Il en résulte que la criminalité est beaucoup plus grande dans les provinces où domine l'influence du catholicisme que dans les provinces où les *libres-penseurs sont en majorité.*

Provinces.	Population moyenne pour chaque criminel.
Flandre occidentale . . .	59.134
Flandre orientale . . .	67.961
Limbourg	96.525
Anvers	119.155
Luxembourg.	107.389
Brabant	129.275
Hennegaux	139.174
Liège.	151.138
Namur	185.423

On voit par ce tableau que ce sont les provinces représentées par les cléricaux qui ont proportionnellement la criminalité la plus forte, tandis que ce sont celles qui sont dominées par les socialistes ou des libéraux : Hennegaux, *Liége et Namur, qui présentent les proportions* de criminalité les moins élevées.

Est-ce assez concluant ?

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Autriche et Allemagne

La fâcheuse impression se prolonge dans les milieux libéraux d'Allemagne, au sujet des expulsions de Danois du Slesvig. Après le professeur Delbrück, qu'il s'est attiré par ses protestations les foudres administratives, c'est le professeur de théologie Kaftan qui fait entendre à son tour de sévères observations. La *Gazette de Cologne* ne se gêne pas pour signaler ces faits et elle remarque, d'une autre part, que le comte Thun, président du conseil des ministres de Vienne, s'est rejoint avec le son point, malgré les violentes et incessantes attaques dont il est l'objet dans la presse allemande d'Autriche.

Il semble que les Allemands de l'empire austro-hongrois n'aient pas augmenté en influence depuis leur opposition intransigeante et le ton qu'ils ont pris de vouloir être les maîtres dans les Etats de François-Joseph, au nom d'un certain droit antérieur et supérieur qui appartiendraient aux Allemands, on ne sait pas pourquoi.

Les lettres autographes échangées entre les deux empereurs avaient certainement quelque *rapport direct ou indirect* à cette situation. Mais les rapports entre les deux empires l'un à l'égard de l'autre, n'en a pas été sensiblement arrêté et cette désaffection réciproque peut encore faire des progrès avec le temps et les circonstances.

H. D.

Religion et criminalité

A en croire les cléricaux, la moralité ne pourrait être séparée de l'idée religieuse, et si les hommes n'avaient plus la croyance dans la vie future, il y aurait un tel relâchement dans les mœurs que les prisons ne suffiraient plus à renfermer tous les criminels.

Les écrivains catholiques qui soutiennent cette théorie le font certainement beaucoup plus par esprit de parti que par conviction, car ils n'ignorent pas plus que nous que la religion n'a jamais entravé les progrès de la criminalité.

Nous avons déjà maintes fois démontré cette vérité mais on ne saurait trop y insister. Cette question est, en effet, un des chevaux de bataille les plus hablement dressés par les cléricaux.

Voici, à ce propos, une intéressante statistique que nous avons reçue de Belgique. Il en résulte que la criminalité est beaucoup plus grande dans les provinces où domine l'influence du catholicisme que dans les provinces où les *libres-penseurs sont en majorité.*

Provinces.	Population moyenne pour chaque criminel.
Flandre occidentale . . .	59.134
Flandre orientale . . .	67.961
Limbourg	96.525
Anvers	119.155
Luxembourg.	107.389
Brabant	129.275
Hennegaux	139.174
Liège.	151.138
Namur	185.423

On voit par ce tableau que ce sont les provinces représentées par les cléricaux qui ont proportionnellement la criminalité la plus forte, tandis que ce sont celles qui sont dominées par les socialistes ou des libéraux : Hennegaux, *Liége et Namur, qui présentent les proportions* de criminalité les moins élevées.

Est-ce assez concluant ?

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 23 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, sous la présidence de **M. Aynard.**

M. Roy de Loulay dénonce un rapport relatif aux chemins de fer de l'Etat.

L'octroi de Paris

On reprend la discussion du projet sur l'octroi de Paris devant une cinquantaine de députés.

Les tribunes publiques sont au abondamment vides.

M. Binder voudrait que l'application des taxes nouvelles proposées par la ville de Paris, fût ajournée à 1901. Le système proposé bouleverse complètement les finances municipales et lèse les intérêts des petits locataires.

M. Vaillant. — Nous protestons contre ces tentatives d'obstruction que le gouvernement semble encourager.

M. Peytral. — Pas du tout.

M. Vaillant. — En proposant d'autres taxes que celles votées, par le gouvernement, vous vous associez à une manœuvre d'obstruction.

M. Peytral. — Le gouvernement désire que la ville de Paris, mais il ne veut pas, en dépit de la motion de M. Berthelot soulève de grosses difficultés. Si l'on suivait M Berthelot, le gouvernement se serait plus qu'un simple agent de transmission.

Nous nous sommes reprochés le plus possible du projet de la Ville de Paris, mais si l'on s'en tient à la motion de M. Berthelot le Parlement se prive de toute initiative. Il n'aura plus à se prononcer que nay oui ou par non.

M. Berthelot. — Mais certainement.

M. Peytral. — Vous interpréter fort mal la loi municipale. Vous risquez de détruire toutes taxes établies par l'Etat; les ressources publiques pourraient disparaître. Telles sont les conséquences de l'interprétation de la loi par M. Berthelot.

M. Vaillant. — Vous êtes l'avenirire du projet.

M. Peytral. — Pas du tout.

M. Vaillant. — Vous propose des recettes en dehors des taxes adoptées par le Conseil municipal.

M. Peytral. — Parce que je ne veux pas annihiler les droits de l'Etat.

M. Berthelot. — Les communes ont le droit d'établir des taxes.

M. Peytral. — Voulez-vous prendre ma place ?

Je vous dis que les communes ne peuvent toucher aux taxes directes des indirectes.

M. Rouvier. — Vous avez raison.

M. Guillemet. — Le Parlement n'a qu'un droit de veto.

M. Drake. — Les communes ont le droit d'établir certaines taxes.

M. Millerand. — Avec l'approbation du Parlement.

M. Muzet. — Et après?

M. Millerand. — Si le gouvernement refuse de les approuver, et que la commune s'obstine, l'Etat impose alors à la commune les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses.

La motion Berthelot n'en est pas moins adoptée par 485 voix contre 75 (bruit).

M. Rouvier propose de renvoyer le projet à la commission du budget. (Vives protestations à l'extrême gauche.)

Le projet est renvoyé après pointage, par 259 voix contre 243.

Nombreuses voix. — C'est l'enterrement.

M. Mesureur. — La commission déposera son rapport demain.

M. Millerand. — Il faut voir les choses telles qu'elles sont. En votant le renvoi, la Chambre manifeste son intention d'ajourner le projet à l'année prochaine.

M. Vaillant. — Voulez-vous faire un dernier effort pour faire aboutir le projet des octrois avant la fin de l'année?

M. Peytral. — Certainement, si la commission du budget veut se réunir immédiatement.

M. Mesureur. — La commission déposera son rapport cet après-midi.

M. Habert. — Nous avons le temps de discuter les taxes du monopolement avant la fin de l'année. La Chambre ne peut prendre des vacances après avoir refusé deux jours de congé aux ouvriers. (Applaudissements à gauche.)

M. Berthelot. — La question des taxes ne peut rester en suspens pendant un an.

M. Peytral. — Les choses peuvent rester en l'état jusqu'au jour où le Parlement votera les taxes de remplacement.

M. Mirman. — L'ordre du jour de cet après-midi était très chargé, nous proposons de tenir séance demain matin pour discuter la nouvelle rapport de la commission du budget sur les taxes de remplacement.

La motion Vaillant est adoptée par 270 voix contre 225.

La séance est levée à 11 heures 55.

DANS LES COULOIRS

Contrairement à ce qui passe d'ordinaire, les députés sont venus en assez grand nombre pour assister à la séance du matin. Non seulement le *quorum* était atteint, le *quorum* qui ne fait généralement pas sonner avec dans tous ces réunions matinales, mais vers onze heures, la salle était fort bien garnie. Quand nous disons la salle, c'est de la partie réservée à nos honorables que nous voulons parler, les tribunes publiques étant à peu près vides.

Les curieux ne sont arrivés qu'après déjeuner pour les taxes municipales de l'Algérie. Alors, nous avons retrouvé l'affluence des grands jours. On avait même en prévision de manifestations possibles double le service d'ordre sur cet abords du Palais-Bourbon. Mais rien n'heureuse, car les antisémites se sont tenus tranquilles.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de **M. Mathis, vice-président.**

On adopte des projets locaux.

LES DROITS SUR LES SOIES

Le projet relatif aux droits de douane concernant les soies vient à vie de la convention franco-japonaise est adopté par 409 voix contre 19.

LES INTERPELLATIONS

sur la question algérienne

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° De **M. Drumont**, sur la révocation de **M. Max Régis** et la situation générale de l'Algérie ;

2° De **M. Firmin Faure**, sur l'application que le gouvernement compte faire de l'ordre du jour voté par la Chambre à **M. Lutaud**, ex-préfet de la Haute-Garonne, nommé à Alger ;

3° De **M. Rouanet**, sur l'attitude que le gouvernement compte prendre en face des excès de l'antisémitisme algérien.

Discours de M. Drumont

M. Drumont a la parole.

Je ne me fais pas d'illusion, dit il, sur le sort de mon interpellation. Je sais que je prépare un triomphe à M. Dupuy. (Rires).

M. Dupuy. — Un succès simplement ! (Nouveaux rires.)

M. Drumont. — Après Rouher, Fourton, Perry, la France se glorifie d'avoir un nouvel homme d'Etat : c'est M. Dupuy. (Bruit).

La question est de savoir si la France perdra l'Algérie, comme l'Espagne a perdu Cuba. (Protestations sur divers bancs).

L'orateur fait l'historique de la dernière guerre cubaine.

On a envoyé d'abord à Cuba un gouverneur conciliant, puis un général à saber. On sait quel a été le résultat. (Très bien sur quelques bancs à gauche.)

La vérité, c'est que M. Dupuy ne connaît pas du tout l'Algérie. *Il est forcé* de-bas aux races très française, composée de fils de soldats, de colons, de naturalisés, de déportés du Deux Décembre, tous profondément patriotes et chauvins.

Tous les villages portent là-bas des noms glorieux de victoires ou de héros ; Lamoricière, Bugeaud, Cavaignac.

Les Algériens sont moins patients que les Français ; ce ne sont pas des contribuables sans énergie, comme ici.

Et ont la haine du juif qui est l'être antisocial qui a séquestré l'Algérie, exproprié l'indigène, aujourd'hui réduit à voter pour vivre. Tout le monde, là-bas, crie : « A bas les Juifs ! », jusqu'aux enfants du lycée. (Rires).

M. Max Régis a été l'être représentatif de cet état d'esprit. On dire sans doute qu'il est italien naturalisé ; mais un Italien naturalisé fut le héros de la Défense nationale et son père a voulu qu'il fut nommé à Nice, terre considérée comme italienne par les Italiens. (Protestations).

M. Antoine Perrier. — Les Niçois aux, se prononcent différemment. (Nouvelles protestations à gauche).

M. Drumont fait l'éloge de M. Max Régis, et se son courage chevaleresque, de sa grâce juvénile » (rires), qui a séduit les Algériens.

M. Dupuy peut user de rigueur en Algérie. Il envoie un préfet à poigne, il porte atteinte aux libertés municipales. Si, à Lyon, la police avait été faite par la municipalité, il est probable que l'infortuné président Carnot vivrait encore (Mouvements divers et exclamations).

M. Drumont parle des assassinats d'Alger qu'on a grossis d'une façon ridicule. L'un d'eux a été commis par un juif.

M. de Cassagnac. — M. Dupuy ne connaît que l'affaire Régis. (Mouvements de réprobation au centre.)

M Drumont. — Tout ce qu'on a raconté sur les assassinats d'Algérie, comme par les bruyes de M. Régis, est de la fantaisie pure.

On a parlé de femmes maltraitées : c'est également faux. Les hommes algériennes sont patriotes, ardentes, elles ont formé des ligues antijuives. Il se peut que l'une d'elles, ayant vicié le pain de sa chienne achète chez les juifs, ait été maltraitée par ses compagnes. C'est tout ; mais on n'a rien fait de semblable à ce qui est passé à Fourmis, où un 60ne-préfet jeté à fait fusiller le boucher.

A Châteauvillain, on a fait mieux. Ce sont des femmes qu'on a fusillées, dont le seul crime était de prier. (Applaudissements à droite.)

Ici, on vend les biens des religieuses. (Applaudissements sur les mêmes bancs. Interruptions à gauche. Bruit prolongé.)

Qu'a fait M. Régis, lui? Il a fait démolir la baraque du rabbin qui surveillait la vente de la viande aux israélites. Il a prononcé un discours violent contre le gouverneur qui avait employé des moyens policiers pour empêcher la vente de la mixtipilité antijuive. Et voilà qu'on en fait un Catilina ! (Applaudissements sur quelques bancs).

Le comité antisémitique de Paris, en achetant 200 exemplaires du livre de M. Gohier, n'a pas montré plus de respect des autorités. (Applaudissements à droite.)

M. Régis n'a pas poussé comme certains m-être des chefs (Rires à gauche)

M. Fournière. — Et votre souscription de la *Libre Parole ?*

M Drumont. — Que de maires, que de préfets-seurs, ont autrement que lui méconnu leurs devoirs? Je parle de ces professeurs qui n'ont pas craint de signer des protestations contre la justice militaire. (Applaudissements à droite. Violentes interruptions à gauche.)

M. Lafferre. — J'ai connu, moi aussi, des manquements à leur devoir de professeurs antisémites, je ne les ai pas dénoncés. (Applaudissement à gauche).

M. Drumont. — Je n'ai nommé *personne.*

Avant d'interpeller le juge des juifs, Je demande qu'on nomme une commission d'enquête. (Récriminations. Cris : encore une !) Vous voudrez donner à l'Algérie cette preuve de sollicitude et de sympathie.

L'interpellation Rouanet

Les troubles antisémites

La parole est à **M. Rouanet** pour développer son interpellation. Il a été (Rires), sur l'attitude que le gouvernement compte prendre en face des excès de l'antisémitisme algérien.

M. Rouanet. — Les incidents qui se sont produits en Algérie ne sont que l'application du programme de l'antisémitisme, cet du reste qui rêve de l'appliquer à la métropole. (Applaudissements à gauche). Depuis longtemps le gouvernement a fermé les yeux sur des actes abominables commis par des hommes qui se prévendiquent de la France et qui foulent aux pieds les traditions les plus généreuses. (Applaudissements.)

M. Rouanet continue : Les socialistes étendent sur les jeunes antisémites la patrimoine de la France sans protestations. (Applaudissements). En tant que représentants et socialiste je condamne les actes qui ont été commis en Algérie par l'antisémitisme qui a créé un parti d'agitation et de démagogie pure (Applaudissements à gauche. Bruit) rédoit aux violences des personnes

La doctrine anti-juive ne se soutient pas M. Drumont. Il est que les Juifs sont inassimilables et inassimilable à notre civilisation. La révolution, selon lui, en ouvrant les portes aux juifs a livré la France à l'accaparement et à la spéculation. Il faut revenir aux mesures de l'église. Il faut chasser les juifs voilà sa doctrine.

M. Marcel Habert. — Il faut les ramener à la pudeur. (Mouvements).

M. Rouanet. — Les juifs, dit-on, sont bénéficiaires, mais depuis la Révolution les événements montrent que le juif est assimilable. Les habitants de la vieille terre Provençale ont épousé des filles juives que de filles de prolétaires et de bourgeois français. (Appl).

Mme Gyp dans un livre vous l'a dit. (Applaudissements).

Tous les regards se retournent vers la tribune du Conseil d'Etat où Mme Gyp est assise et certains bancs en applaudit. Cet incident est terminé.

M. Rouanet continue. — Le judaïsme a été le trône dont le christianisme n'a été qu'un remous. Il vous reste un Dieu Israélite qu'à Cluny on a brûlé 140 juifs et que d'autres furent baptisés par le prêtre que dit-il.

M. Boutard. — Comme pour Jeanne d'Arc.

M. de Cassagnac. — C'est du roman comme Jeanne de Mirbeau. (Protestations à gauche).

M. Rouanet — Mais j'ai d'autres exemples.

M. de Cassagnac. — Parlez de 93 ; il n'y vient pas.

M. Rouanet. — J'y viendrai et quand vous voudrez M. de Cassagnac.

M. Rouanet. — On disait au moyen-âge : « Hors de l'église non de patrie. »

M. Gayraud. — C'est une erreur.

M. Rouanet. — Ce equivalait à : « Hors de l'église pas de salut. » Persécutés, proscrits, les juifs refusé obligés de se livrer au commerce qui exclu pait le mieux à la rapacité publique; ils trouvaient dans qui en profita l'on fut le prêtre, le roi, la noblesse, (Rire) Rien à gagner.

M. Rouanet continue. — Un évêque de Béziers, pour attirer les juifs, n'aurait-il pas fait construire une synagogue (Applaudissements et rires) et le roi ne lui fit il pas un procès perdu par l'évêque qui fit dénoncer sa synagogue. (Nouveaux rires).

M. Rouanet poursuit son historique et nomme M. Pascal crie que ce n'est l'objet de l'interpellation ; il déclare qu'il ira jusqu'au bout. Il fait l'argumentation et il démontre que les catholiques faisaient de l'usure à un taux plus élevé que les juifs.

M. Rouanet en arrive à parler du capitalisme. Le capitalisme chrétien, dit-il, a été tout aussi immoral que le capitalisme juif. Il s'indigne et le pousse le démolitrer, le monde économique moderne est basé sur le système du profit et de la rente.

M. Rouanet. — L'antisémitisme français est une importation d'Allemagne. Les antisémites allemands sont les chargés de la haine, tous les juifs les sont députés français, comme ici tous les juifs sont représentés allemands.

L'antisémitisme a fini d'ailleurs par tomber en Allemagne dans un complet mépris. Malheureusement en France il est trouvé des gens pour croire que les juifs constituaient véritablement le parti de l'étranger. Et des gens qui se croient patriotes parce qu'ils sont anti juifs. La patriotisme français c'est celui qui répudie et condamne les odieuses guerres de races, c'est celui qui est scouré de ce qui se passe en Algérie. (Applaudissements).

En Algérie, le développement de l'antisémitisme s'explique. Le jour où l'immigration a amené dans cette terre d'Algérie un nombre considérable d'israélites qui tombes une parole d'excitation contre les Juifs, on a assisté à des violences inqualifiables. Et le Dr. Drumont ne trouvait pas extraordinaires. (Applaudissements à gauche).

M. Rouanet. — On traite les juifs de bêtes puantes. C'est infâme.

M. Millevoye. — On en dit autant des officiers (Applaudissements à droite et à gauche) (Vives protestations à gauche).

M. Rouanet continue le tableau de la situation actuelle du juif en Algérie. On ne se gêne pas, dit il pour crier qu'on ne saurait être juif sans être crapaud. On ne les empêche de déballer leurs marchandises.

M. de Cassagnac. — On en fait autant en catholiques (rouit.)

M. Rouanet. — Je n'ai rien dit au point de vue politique, mais je constate que quand je fierte de parcils actes, c'est là, à droite qu'on protoste. (Vifs applaudissements à gauche).

M. de Cassagnac. — Je n'ai nullement approuvé les excès qui peuvent compromettre l'Algérie. J'ai tenu à faire remarquer que ce que l'on reproche à droite n'est pas le fait des juifs, les rédeaux *le fait contre les catholiques.*

M. Rouanet. — Mais jamais vous n'avez élevé la voix pour frétrir ces actes. Le danger en Algérie n'est pas le juif, c'est le maltais, c'est l'espagnol, c'est l'italien. On a souflé la un vent de violence qui vient encore contre les boutiques juives et les pouvres s'exercer demain contre les boutiques françaises ! (Très bien sur divers bancs).

L'honneur de la France saigne pour toutes ces ignominies (Applaudissements à gauche). Qu'on se porte ici un projet de confiscation des biens juifs, les socialistes protesteront.

M. Rouanet. — Il est temps de mettre un terme à de pareilles excitations. L'honneur de la France est atteint par toutes ces ignominies. Que la Chambre prenne garde; son déshonneur serait qu'on pût un jour dire d'elle : lorsqu'elle a voulu se saisir, il était trop tard. (Applaudissements à gauche.)

L'interpellation Firmin Faure

La nomination de M. Lutaud

M. Firmin Faure monte à la tribune pour développer son interpellation.

M. Firmin Faure demande des explications sur la nomination de M. Lutaud comme préfet d'Alger.

M. Lutaud est assez connu. Blanc sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, il fut accusé de trafic de décoration. Ceux qui le connaissent disent que M. Lutaud est un homme à tout faire. M. Lutaud a été successivement envoyé comme préfet dans le Sarthe, dans la Corse, dans les Côte-du Nord et dans la Haute-Garonne. En Corse, il a pu dans la suite des chemins vicinaux pour appuyer des candidatures au conseil général.

M. Astima. — Je protoste. Le rapport des inspecteurs des finances le justifie complétement.

M. Firmin Faure. — C'est au lendemain de la chute du ministère Méline que M. Dupuy, ému sur les agissements de M. Lutaud, l'a révoqué. M. Lutaud a été préfet de la Haute-Garonne.

Je demande à M Dupuy pourquoi, après de tels précédents, il a nommé M. Lutaud à la préfecture d'Alger. Le préfet doit du conseil, pas plus que le pape, n'est infaillible et il se doit à lui-même de rapporter cette nomination. Il n'est pas besoin à Alger d'un préfet à poigne, mais d'un homme habile et honnête. L'orateur tient à protester contre les paroles de M. Rouanet.

Il n'est plaint d'actes abominables qui auraient été commis en Algérie, actes provoqués, selon lui, par les antisémites. Les vrais invoulnérés de l'antisémitisme, ce sont les Juifs eux-mêmes. (Exclamations ironiques sur divers bancs).

M. Rouanet parle des démagogues. Où sont-ils ? N'est ce pas surtout parmi les socialistes ? (Exclamations à l'extrême-gauche, bruit).

L'orateur soutient que les Juifs sont assimilables; ce n'est ni l'opinion de M. Reinach, ni de M. Crémieux, l'auteur du décret dont l'Algérie est en train de mourir.

Pour le premier, le Juif, qu'il soit Anglais, Français ou Allemand, reste toujours Juif ; et quant au second, il a dit que les Juifs ne doivent inspirer que des intérêts Juifs, parce qu'ils forment un peuple au milieu des autres nations oppressives. Il est vraiment étrange de voir des socialistes se faire aujourd'hui les défenseurs du capitalisme le plus odieux. Ils ont des raisons pour cela, l'orateur les ignore. (Violentes protestations à l'extrême-gauche, tumulte.)

Si l'antisémitisme est en en Algérie, il y est dû uniquement de circonstances particulières à ce pays et surtout des excès commis contre les Juifs, la surtaxe illustration au mass des Juifs. Qu'il suffise de rappeler que les faux usuraires pratiqués par les Juifs varient de 450 à 800 cent cent. (Bruit). Quand les troubles, ils ont en pour origine l'attentat de Montagnon où non trouve de complicité le fait de Mme Bonnet et une bande de juifs de cette ville. Ce mouvement de protestation a gagné Alger, et c'est ce mouvement qui a envoyé à la Chambre quatre députés algériens antisémites.

Le devoir du gouvernement est avant tout, de tenir compte des souffrances et des aspirations de la population algérienne. (Applaud. à droite).

Discours de M. Dupuy

M. Charles Dupuy a la parole. — Le gouvernement s'expliquera sur tous les points qui ont été soulevés ; mais il doit tout d'abord protester contre l'assimilation qui a été faite par M. Drumont de la France algérienne et Cuba. L'Algérie est française et républicaine et pour s'en convaincre, il suffit de rappeler les paroles enthousiastes de la cérémonie de Sidi-Brahim. (Applaudissements).

Quant au maire d'Alger, il a été suspendu parce que, en réunion publique, il avait dit qu'il fait partir M. Laferrière comme il avait déjà fait partir ses prédécesseurs.

Le gouverneur général d'Algérie ne pouvait rester ainsi sous le coup des manœuvres d'un de ces nouvelles qui agitent l'Algérie. (Nouveaux applaudissements). M. Max Regis a été un agent de désordre et de désunion.

Le président du Conseil en arrivant à la question de l'antisémitisme, constate que ce mouvement, qui est une lutte de religion et de races n'a pu prendre racine en France et les manifestations n'ont obtenu qu'un succès littéraire. Il a alors passe la mer, et il a trouvé en Algérie le terrain bien préparé.

Il est certain, en effet, que les Juifs en Algérie avaient un peu trop tiré la couverture à eux ; mais on n'est-il pas mieux chercher les moyens légaux et tifs de remédier à un état de choses défectueux plutôt que de décréter, comme l'ont fait les antisémites la proscription et la spoliation de leurs concitoyens ?

C'est ce que le gouvernement avait essayé de faire par la loi qui a modifié, depuis 1897, le régime de la propriété en Algérie.

Comme le Parlement, l'administration a fait son devoir; elle a par une série de décrets améliorer le